

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 09/12/2022, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
<b>ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS : COMMUNES DE FONTENAY-MAUVOISIN, GAILLON-SUR- MONTCIEN, MERICOURT ET LES ALLUETS-LE-ROI</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 09/12/2022	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 19/12/022	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### Etaient présents : 102

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### Absent(s) représenté(s) : 28

AOUN Cédric a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
ARENOU Catherine a donné pouvoir à LONGEAULT François  
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BORDG Michaël a donné pouvoir à BERMANN Clara  
BOURE Denis a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
DE JESUS PEDRO Nelson a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à SAINZ Luis  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël  
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann  
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine

NEDJAR Djamel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien

**Absent(s) non représenté(s) : 4**

AMARA Sonia, BENHACOUN Ari, BOUDET Maurice, LEPINTE Fabrice

**Absent(s) non excusé(s) : 7**

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BRUSSEAUX Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, DAMERGY Sami, DAUGE Patrick, KOENIG-FILISIKA Honorine

**130 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**0 ABSTENTION :**

**0 NE PREND PAS PART :**

## EXPOSÉ

Par dérogation aux principes de spécialité territoriale et fonctionnelle qui les régissent, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) peuvent, sur le fondement de l'article L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT), financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés par l'exécutif des deux collectivités concernées. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Dans ce cadre, que la Communauté urbaine a mis en place un dispositif de fonds de concours au bénéfice de ses communes membres et plus particulièrement celles dont la population est inférieure à 5 000 habitants. Le premier fonds de concours a été déployé sur une période de quatre ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2020. Par délibération en date du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a mis en place un nouveau fonds de concours d'une durée de cinq ans du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026 à hauteur de 1,7 M€ par an.

En complément de la session d'attribution pour l'année 2022, et à titre exceptionnel, une attribution complémentaire du fonds de concours est soumise au Conseil communautaire pour les communes de Fontenay-Mauvoisin, Gaillon-sur-Montcient, Méricourt et les Alluets-le-Roi.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'accorder un fonds de concours aux communes suivantes :

Commune	Projet / Opérations	Coût total des opérations (HT)	Subvention proposée au titre du FDC 2022 (HT)
Fontenay-Mauvoisin	Construction d'une annexe à la salle polyvalente	59 500 €	29 750 €
Gaillon-sur-Montcient	Restructuration et extension de l'Ecole des quatre vents City Stade	660 968 €	42 677,60 €
Méricourt	Remplacement des fenêtres et pose de volants roulants	58 979,09 €	29 489,55 €
Les Alluets-le-Roi	Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement et extension de la cantine	1 925 570 €	175 000 €
Total		2 705 017,09 €	276 917,15 €

- d'autoriser le Président à signer les conventions, ainsi que tout acte y afférent.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-26,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2022-05-19\_02 du 19 mai 2022, modifiant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté urbaine,

**VU** les demandes de fonds de concours formulées par les communes de Fontenay-Mauvoisin, Gaillon-sur-Montcient, Méricourt et les Alluets-le-Roi dûment habilitées à déposer leur demande par leur conseil municipal respectif,

**VU** le projet de convention-type proposé,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 1 - COM1\_Affaires générales le 06 décembre 2022,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : ACCORDE** le versement d'un fonds de concours à hauteur de 29 750 € (vingt-neuf-mille-sept-cent-cinquante euros) à la commune de Fontenay-Mauvoisin pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2022.

**ARTICLE 2 : ACCORDE** le versement d'un fonds de concours à hauteur de 47 677,60 € (quarante-sept-mille-six-cent-soixante-dix-sept euros et soixante centimes) à la commune de Gaillon-sur-Montcient pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2022.

**ARTICLE 3 : ACCORDE** le versement d'un fonds de concours à hauteur de 29 489,55 € (vingt-neuf-mille-quatre-cent-quatre-vingt-neuf euros et cinquante-cinq centimes) à la commune de Méricourt pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2022.

**ARTICLE 4 : ACCORDE** le versement d'un fonds de concours à hauteur de 175 000 € (cent-soixante-quinze-mille euros) à la commune des Alluets-le-Roi pour les travaux présentés à la session d'attribution de l'année 2022.

**ARTICLE 5 : AUTORISE** le Président à signer les conventions d'attribution ainsi que tout acte y afférent.

**ARTICLE 6 : D'AJOUTER** que la dépense est imputée au budget principal au chapitre 204, nature 2041412 pour un montant total de 276 917,15 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/12/2022
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 19/12/2022
Exécutoire le : 19/12/2022
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 15 décembre 2022

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile